



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



TUNISIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Pour les passagers de nationalité française, **passport valable plus de 3 mois après la date d'entrée sur le territoire tunisien**. Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit dans un pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 21/04/2026. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..